



Jours fériés

Par Elea711

Bonjour,

Je travaille en métallurgie, je suis intérimaire, mon contrat reprend le 6 mai jusqu'au 29 juin. Cette année, il y a 2 jours fériés qui se suivent.. le 8 et 9 mai.. sachant que l'entreprise ferme le 10..Quel jour férié me sera payé ? Merci.
Cordialement

Par Elea711

J ai oublié de dire que le 10 est offert aux embauchés.